

# TRAIL DE LA PANGÉE – Edition 2019

## REGLEMENT DE L'EPREUVE

**Article 1 :** le trail de la Pangée sera organisé par le Valence Sports Orientation (VSO) le dimanche 10 novembre 2019 et le lundi 11 novembre 2019. Le départ aura lieu au lieu-dit « Les Mazouyers » sur la commune de La Baume Cornillane (Drôme) à 18h le dimanche 10 novembre, à 10 h pour le circuit long, 10h15 pour le circuit court et les trail D'jeuns à 9h30 le lundi 11 novembre 2019. L'arrivée se fera au même endroit.

### **Article 2 :**

Formule compétition chronométrée : trois distances

- Course nocturne : 11 kms et 500m de dénivelé positif
- 9 kms et 250m de dénivelé positif
- 18.5 kms et 730m de dénivelé positif.
- **Nouveau Le Défi de La Pangée : Course nocturne + 1 des 2 courses Diurnes :**

#### **Classement à la place scratch !**

1. Nocturne : 1<sup>er</sup> → 1 pt, 2<sup>ème</sup> → 2 pts, 10<sup>ème</sup> → 10 pts
2. 18.5 kms : 1<sup>er</sup> → 1 pt, 2<sup>ème</sup> → 2 pts, 10<sup>ème</sup> → 10 pts
3. 9 kms (facteur \* 2) : 1<sup>er</sup> → 2 pts, 2<sup>ème</sup> → 4 pts, 10<sup>ème</sup> → 20pts

Si égalité finale : la place de la course nocturne prime.

Trails D'jeuns (non chronométré, sans classement) départ à 9h30 :

- 2700 m et D+ 120m pour les minimes (2005 et 2006)
- 1350 m et D+ 60m pour les benjamin(e)s (2007 et 2008)

La fermeture des circuits sera effective à 19h 30 le 10/11/2019 et à 13h30 le 11/11/2019. Tous les concurrents, chronométrés devront être rentrés avant.

**Article 3 :** l'épreuve compétition est ouverte aux coureurs titulaires de la licence FFA en cours de validité à la date du trail d'un certificat médical datant de moins d'un an, faisant apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou tous sports **en compétition.**

**Article 4 :** Le circuit long est ouvert aux catégories junior (nés en 2001 ou 2002), espoir (nés en 1998, 1999 ou 2000), Senior (nés entre 1986 et 1997) et Masters (nés en 1985 et avant). Le circuit court et nocturne sont ouverts à toutes ces catégories plus les cadets (nés en 2003 et 2004).

**ATTENTION : les catégories d'âge changent et les licences triathlon, FFCO et FFPM ne sont plus acceptés à partir du 01/11/2018**

**Article 5 :** ravitaillements.

Les coureurs de la nocturne auront un ravitaillement au km 6 et à l'arrivée.

Les coureurs du 9 kms auront un ravitaillement au km 4 et à l'arrivée.

Sur le parcours du 20 kms, un ravitaillement sera situé aux km 7.5 et 14 et à l'arrivée.

Les ravitaillements effectués par des personnes extérieures à l'organisation ne seront autorisés qu'au point de ravitaillement. Suiveurs, VTT ou accompagnateurs sont interdits. Le non-respect de ce point de règlement entrainera la disqualification du coureur.

**Article 6 :** équipement.

Le trail a lieu en novembre ; les conditions météorologiques peuvent être extrêmes: il peut y avoir

de la neige en passant à une altitude de 700mètres, le brouillard est envisageable. Le terrain peut être très humide.

Matériel conseillé :

- un système d'hydratation de 0,5l minimum est à prévoir.
- un téléphone portable
- une veste imperméable selon météo
- des vêtements chauds: un sous pull ou une veste polaire selon météo.

**Article 7** : assistance.

La sécurité des coureurs est assurée par des secouristes. Chaque participant se doit de porter assistance à un concurrent en détresse et de donner l'alerte.

Les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important. Les coureurs s'inscrivant au trail de la Pangée se sont assurés qu'ils ont le niveau pour parcourir la distance choisie dans sa totalité: les cas de rapatriements assurés pas les organisateurs seront exceptionnels et uniquement sur avis des secouristes. Les coureurs qui abandonnent parce qu'ils sentent ne pas pouvoir réaliser la performance qu'ils avaient entrevue rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens (amis, famille, auto-stop) en prévenant impérativement les organisateurs.

**Article 8** : respect de l'environnement.

Afin de minimiser l'impact de la manifestation sur l'environnement, le nombre de ravitaillement est limité à un seul sur le parcours court et deux sur le circuit long. Des poubelles seront à la disposition des coureurs à ce ravitaillement et à l'arrivée. Tout participant surpris à jeter des détritrus sur le parcours sera disqualifié, il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

**Article 9** : résultats et récompenses.

Récompenses pour la nocturne, le 9 kms et le 18.5 kms, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes scratch.

Le premier de chaque catégorie homme et femme : cadet, junior, espoir, sénior et master sur le long et le court. Pas de cumul des prix. La personne devra être présente pour retirer son lot.

Défi de La Pangée : les 3 premiers hommes et femmes au scratch seront récompensés.

**Article 10** : signalisation et contrôles.

Les coureurs trouveront sur le parcours de la rubalise. Les coureurs s'engagent à respecter le parcours dans sa totalité si un coureur est pris en flagrant délit de couper le parcours, ce dernier sera automatiquement disqualifié.

**Article 11** : assurance.

Les organisateurs ont souscrits une assurance responsabilité civile, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante d'un concurrent.

**Article 12** : inscriptions.

Seulement les 300 premiers inscrits auront un cadeau d'inscription le lundi 11 novembre et les 100 premiers de la course nocturne du 10 novembre 2019.

Les 50 premiers jeunes inscrits recevront un cadeau d'inscription.

L'inscription et le paiement se font en ligne par le biais de notre partenaire Le sportif.com avant le 09 novembre 2019 minuit. Au-delà, l'inscription se fera sur place le jour de la course **sauf pour le Défi de La Pangée uniquement sur internet.**

Le tarif est de 10 euros pour le 9 kms et la nocturne et de 15 euros pour le 18.5 kms si l'inscription est faite en ligne, elle sera majorée de 3 euros sur place.

Les inscriptions sur place seront clôturées 30 minutes avant le départ. Elles se feront dans la limite

de 350 concurrents par jour de compétition.

**Article 14** : restauration.

Une buvette sera à votre disposition avant et après la course.

**Article 15** : droit à l'image.

Les coureurs s'inscrivant au trail de la Pangée abandonnent leurs droits à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises lors de la course.

Toute inscription implique que le concurrent a lu et accepte les termes du présent règlement.

Contact : [vso.2605@free.fr](mailto:vso.2605@free.fr) ou le site internet : <http://valence-sports-orientation.fr>